

DÉCISION DU MAIRE

N° : 23D216

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat d'exposition – Exposition-Atelier « La Ville en jeux » de l'association « la Compagnie des rêves urbains » à la médiathèque Jean d'Ormesson du 22/11/2023 au 17/01/2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat d'exposition ci-annexé établi entre l'association « La compagnie des rêves urbains », sise 1 rue Félix Eboué, 13002, Marseille, et la commune de Marignane ;

Considérant que l'association « La compagnie des rêves urbains » mène des actions visant à une meilleure compréhension de l'environnement urbain et que la commune de Marignane souhaite apporter à cette exposition son soutien logistique ;

DÉCIDE :

- **D'autoriser** la signature du contrat d'exposition avec l'association « La compagnie des rêves urbains » portant sur une exposition-atelier « la ville en jeux » du 22 novembre 2023 au 17 janvier 2024 à la médiathèque Jean d'Ormesson à titre gracieux.

Fait à Marignane, le 27 NOV. 2023

Le Maire,
Éric LE DISSÈS

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

